

devait tenir compte des problèmes de sécurité de plus en plus nombreux qui accompagnent l'essor actuel de la navigation de plaisance au Canada.

L'abandon de l'ancien nom "Service maritime canadien" et l'adoption en janvier 1962 du nouveau titre de "Garde côtière canadienne", constituait la reconnaissance par les autorités de l'importance et de la portée de la flotte.

Le changement de nom a été accompagné d'un changement d'uniforme pour les hommes et d'apparence pour les navires qui sont maintenant peints aux couleurs officielles du Canada: coque rouge et superstructure blanche. Ainsi, les bâtiments de la Garde côtière sont facilement reconnaissables dans les eaux qu'ils patrouillent.

Un service essentiellement civil

Les fonctions de la Garde côtière canadienne sont essentiellement civiles. Les navires ne portent aucun armement et la flotte n'a aucune fonction militaire.

Elle poursuit le même travail qu'elle a toujours accompli. Elle entretient et ravitaille les aides à la navigation, sur terre et sur eau, dans les eaux canadiennes. Ces dernières comprennent les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, le Saint-Laurent et les Grands lacs, les voies de navigation de l'Arctique ouest, la baie d'Hudson, le système du Mackenzie et les autres eaux intérieures. Le territoire de la Garde côtière est très vaste et ses fonctions ne le sont pas moins.

Depuis sa création, la flotte s'occupe du dégagement des voies d'eau encombrées par les glaces. Au début, les opérations des brise-glace se limitaient à prêter main-forte aux traversiers assurant une liaison avec l'Île-du-Prince-Édouard et à lutter contre les menaces d'inondation causées par les glaces dans le Saint-Laurent.

À la suite de ces luttes, les navires marchands commencèrent alors à tirer parti de la voie rendue navigable par les brise-glace et à l'heure actuelle, ces navires peuvent atteindre Montréal tout l'hiver.

L'accroissement de l'activité maritime du port de Churchill, au Manitoba, en tant que port d'exportation vers l'Europe, s'est accompagné de la nécessité d'assurer un service de brise-glace. Ce fut ensuite l'ouverture à la navigation de l'Arctique canadien qui entraîna une demande croissante d'opérations de dégagement des glaces dans les eaux s'étendant jusqu'à quelques centaines de milles du Pôle. Le Garde côtière a dû ensuite résoudre de nouveaux problèmes de dégagement à mesure que la navigation commerciale